

SEANCE DU 02 AVRIL 2022

Le 02 Avril 2022, à 10 heures, le Conseil municipal de la commune de Polminhac, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en présence de Monsieur Xavier ANTONY, Receveur municipal.

Les comptes de gestion 2021 présentés par le Monsieur le Receveur sont adoptés. Celui-ci précise que la situation financière de la commune est très satisfaisante, la capacité d'autofinancement reste élevée.

. Le Compte Administratif 2021 de la commune a été adopté à l'unanimité avec un résultat positif de 254 604,66 € et un résultat de clôture positif de 4 075,28 € pour le Compte Administratif du Lotissement du Pré Cantuel.

Le Budget Primitif 2022 de la commune est voté à l'unanimité avec un équilibre en fonctionnement à 1 395 332,95 € et 2 535 995,06 € en investissement. Les taux d'imposition restent inchangés : taux de taxe sur la foncier bâti : 41,900 et le taux pour le foncier non bâti reste à 88,01. En investissement la rénovation du groupe scolaire se terminera cette année, les projets 2022 sont la rénovation du presbytère avec la création de 4 logements locatifs ainsi que l'achat des locaux commerciaux vacants place du campanier.

Le Budget 2021 du Lotissement du Pré Cantuel voté à l'unanimité s'élève à 146 102,72 €. Il reste actuellement 2 lots à vendre.